

**Politique Nationale des Technologies
de l'Information et de la
Communication**

[e-Politique @Mali](#)

Bamako, septembre 2004.

	Pages	
I	PREAMBULE	3
II	INTRODUCTION	6
III	ETAT DES LIEUX	9
	1. Cadre juridique et réglementaire	9
	2. infrastructures	10
	3. Renforcement des Capacités	11
	4. Contenus et applications	12
	4.1. Education	12
	4.2. Santé	14
	4.3. Développement Rural	16
	4.4. Gouvernance	16
	4.5. Commerce, Economie et Finances	20
	4.6. Genre	22
	4.7. Initiatives de la Société Civile	22
	5. Médias	24
	6. Coopération	25
	7. Financement	25
IV	BESOINS ET ATTENTES DES PRINCIPAUX ACTEURS	26
V	AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE	28
VI	OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	30
	1. Cadre juridique et réglementaire	30
	2. Infrastructures	30
	3. Renforcement des Capacités	31
	4. Contenus/Applications	31
	4.1. Education	31
	4.2. Santé	32
	4.3. Développement Rural	32
	4.4. Recherche et Développement	33
	4.5. Commerce, industries et services	33
	4.6. Gouvernance	33
	4.7. Diaspora	34
	4.8. Jeunesse	34
	4.9. Genre	35
	4.10. Artisanat, Culture et Tourisme	35
	5. Médias	35
	6. Coopération sous régionale, africaine et internationale	35
	7. Financement	36
VII	MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE	37
VIII.	ANNEXES	38

PREAMBULE

Dans le cadre de l'Initiative «Société de l'Information en Afrique», (AISI), visant à mettre en place des Politiques et des Plans Nationaux d'Infrastructures Africaines de la Communication et de l'Information (NICI), initiative conduite par la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) et à la demande du Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies (MCNT), le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA), ont fourni un appui technique et financier pour conduire une étude générale sur les Technologies de l'Information et de la Communication au Mali.

Cette étude menée par deux experts internationaux assistés d'experts nationaux a porté sur:

- ✓ l'état des lieux en matière de Technologies de l'Information et de la Communication,
- ✓ l'identification des besoins et des attentes des différents acteurs (Etat, Société Civile et Secteur Privé) dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication,
- ✓ et les perspectives de développement du secteur.

Il en est résulté les deux Rapports suivants:

- Proposition de plan du rapport «Technologies de l'information et de la communication du Mali» du Consultant Gaston ZONGO, Expert commis par le PNUD,
- Rapport de l'Etude nationale NTIC au Mali, du Consultant Abdoulaye N'DIAYE, Expert commis par la CEA.

Parallèlement à cette étude, le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies (MCNT) a organisé une série de réunions de concertation avec les représentants des différents départements ministériels, les partenaires techniques et financiers, les opérateurs de services de télécommunication, la société civile et le secteur privé opérant dans le domaine des technologies de l'Information et de la Communication.

Cette concertation avec l'ensemble des acteurs a permis de dégager les priorités de développement national, les attentes et les besoins exprimés par les uns et les autres, les objectifs stratégiques de la politique nationale, et les éléments d'un plan stratégique national en matière des Technologies de l'Information et de la Communication.

Les secteurs prioritaires d'applications ont été également définis.

Pour chaque secteur prioritaire les actions à mener à court, moyen et long termes, ainsi que les cibles ont été déterminés.

Sur la base des résultats de cette démarche inclusive, le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies a élaboré deux projets de documents à savoir:

- un document de Politique Nationale qui donne les grandes lignes des décisions à prendre,
- un document de Plan Stratégique National de mise en œuvre qui met l'accent sur les actions concrètes, les rôles et les responsabilités des acteurs concernés, le cadre de concertation, les partenariats à promouvoir, les fiches descriptives pour les principaux projets retenus et les délais d'exécution.

L'élaboration de ces documents s'est inspirée largement du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui constitue le document de référence par excellence du gouvernement du Mali.

Les documents sectoriels comme le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC), le Programme Décennal de la Justice (PRODEJ), le Programme quinquennal pour le Développement Socio-Sanitaire (PRODESS), la Déclaration de Politique Sectorielle des Télécommunications (DPST) ainsi que les Objectifs de Développement du Millénaire ont également servi de cadre de référence.

Les deux projets de documents de Politique Nationale et de Plan Stratégique National, accompagnés des Rapports des Experts ont été adressés aux départements ministériels, aux Institutions de la République, aux représentants de la Société Civile et du Secteur Privé pour analyse et contributions. Ces contributions devraient être basées, à la lumière du document soumis, sur les initiatives actuelles en matière de TIC, les objectifs spécifiques ainsi que les actions à entreprendre pour les atteindre. Les moyens à mettre en œuvre, les délais d'exécution, les organismes responsables de cette exécution, du contrôle et du suivi ainsi que les acteurs principaux concernés devraient également être précisés.

Toutes les contributions reçues, (environ une quarantaine) ont été prises en compte dans les deux documents de Politique et de Plan Stratégique National soumis à l'Atelier National de Validation de la Politique et du Plan Stratégique TIC du Mali que le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies a organisé les 28, 29 et 30 septembre 2004 au Palais des Congrès de Bamako .

Cet Atelier a enregistré la participation de 140 représentants de l'Etat, de la Société Civile et du Secteur privé et 60 invités d'honneur dont les membres du Gouvernement, les représentants des Institutions de la République, le corps diplomatique et les partenaires techniques et financiers.

La cérémonie d'ouverture de l'Atelier national a été présidée par le Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies en présence des Ministres de l'Education Nationale, de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture, de la Fonction Publique, de la Reforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions et du Président du Haut Conseil des Collectivités Territoriales, du corps diplomatique et des partenaires au développement.

Les documents de travail ont été présentés en plénière par les deux consultants de la CEA et du PNUD pour ce qui concerne l'étude préalable, et par le MCNT pour ce qui concerne les deux documents fondamentaux que sont le document de Politique Nationale et celui du Plan Stratégique.

Après cette présentation, un débat a eu lieu sur les documents exposés avant la constitution des commissions de travail suivantes autour des axes stratégiques retenus :

- Commission I: Cadre juridique et réglementaire,
- Commission II: Infrastructures des Technologies de l'Information et de la Communication,
- Commission III: Ressources Humaines et Renforcement des Capacités
- Commission IV: Contenus et Applications Sectorielles.

En ce qui concerne les deux Axes Coopération Sous régionale, Africaine et Internationale et Financement, l'Atelier a demandé d'organiser ultérieurement une concertation avec les partenaires techniques et financiers sur la base de fiches de projets qui seront dûment élaborées en fonction des objectifs et actions retenus au niveau des différents Axes.

Les Rapports des commissions ont été discutés, amendés et adoptés par la plénière.

A l'issue des trois jours de travaux de l'Atelier , un communiqué final a été élaboré et joint en annexe.

II- INTRODUCTION

Pendant ces 20 dernières années, les progrès fulgurants de la microélectronique ont généré une convergence majeure entre les télécommunications, la microinformatique et le multimédia. Cette évolution a conduit l'humanité toute entière à une révolution technologique sans précédent dont les Technologies de l'Information et de la Communication constituent l'aboutissement.

Ces technologies de l'information et de la communication plus généralement appelées sous leur acronyme (TIC) sont un ensemble de moyens matériels (hardware) et logiciels (software) de traitement et de transfert de l'information sous forme de son, de texte, d'images, de vidéo et de données. Le multimédia est né de cette convergence.

Internet est devenu en une décennie le symbole même de la révolution numérique qui s'opère sous nos yeux. Il est le condensé du média accompli, la source d'information la plus complète, la bibliothèque du savoir mondial la plus fournie, mais aussi la place boursière la plus fréquentée au monde.

Ce développement technologique s'est traduit par l'émergence d'une Société dite de l'Information, transformant progressivement les sphères publiques et privées et créant de nouveaux rapports sociaux, politiques, économiques et culturels partout dans le monde.

Les TIC sont un instrument privilégié d'intégration et de rapprochement des peuples et des Etats grâce à leur faculté innée d'annuler les distances et les temps d'attente.

Le Mali a déployé l'un des plus grands plaidoyers politiques en faveur du développement des nouvelles technologies en Afrique. Il a été l'organisateur de grands événements dans ce sens, depuis la première conférence internationale sur «l'Afrique et les Nouvelles Technologies» organisée en octobre 1996 à Genève et coprésidée par le Mali et le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève. Une conférence qui aboutira à la création du réseau consultatif sur les stratégies d'information en Afrique, plus généralement connu sous son acronyme anglais d'ANAÏS. Le Mali a été l'organisateur d'autres grands événements que furent la Conférence Internationale de Bamako2000 et la conférence régionale africaine préparatoire du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) qui a vu l'élection du Mali à la tête du Groupe Africain par la mise en place d'un bureau à l'échelle du continent dit Bureau de Bamako. La première phase du SMSI qui s'est tenue en décembre 2003 à Genève a élu le Mali à la présidence du comité préparatoire. La deuxième phase du SMSI est prévue à Tunis en Afrique en 2005.

Par ailleurs, au cours de cette première phase du SMSI le Mali a été à nouveau choisi pour représenter l'Afrique à l'exposition internationale ICT4D (TIC pour le Développement) qui a littéralement mis notre pays en orbite sur les TIC, tant les projecteurs furent braqués sur le Mali pendant près d'une semaine.

Tous ces faits militent largement pour que le Mali se dote d'une politique nationale en matière de TIC pour maîtriser son entrée dans la société de l'information et réussir ses objectifs de développement.

Tous les pays à l'échelle mondiale sont engagés dans cette compétition. Les pays développés, conscients très tôt des enjeux, ont vite mis en place des structures adaptées, et engagé des réformes ambitieuses auxquelles sont consacrés des budgets importants. La maîtrise des nouvelles technologies est devenue une question stratégique pour le développement des nations.

La capacité des TIC à réduire bon nombre d'obstacles dont notamment le temps et la distance, permet pour la première fois dans l'histoire de l'humanité de faire bénéficier de leur potentiel des millions d'êtres humains enclins à la marginalisation et à l'exclusion numériques.

Les TIC, grâce à leur caractère transversal, peuvent jouer un rôle important dans la promotion des objectifs de développement et la réduction de la pauvreté de façon durable tel qu'il ressort du document «Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté», ainsi que des Objectifs de Développement du Millénaire de l'Organisation des Nations-Unies.

La plupart des pays en voie de développement dont notamment le Mali sont fortement accablés par:

- la faible couverture des besoins alimentaires:
- le faible taux d'alphabétisation,
- la faiblesse en ressources humaines qualifiées,
- la faible couverture sanitaire,
- le faible taux de couverture téléphonique,
- la faible couverture de la télévision,
- la faiblesse du nombre d'ordinateurs.

Le Mali, en plus de cet état de fait, est un pays continental fortement enclavé et manquant cruellement d'infrastructures de base.

Mais, malgré son retard en matière d'infrastructures de télécommunication, malgré un parc informatique resté encore modeste, le Mali a connu, au cours de ces dix dernières années, une évolution remarquable dans le domaine des TIC.

Cette évolution est la résultante d'une volonté politique des plus hautes autorités du pays à faire de ces technologies un levier pour le développement du Mali.

C'est ainsi que dès 1997, le Gouvernement a décidé de conduire une réforme en profondeur du secteur des télécommunications avec pour objectifs principaux :

- faciliter l'accès aux services de télécommunications de base pour le maximum de citoyens,
- encourager la concurrence pour promouvoir : les offres de service de télécommunication de bonne qualité, variés et à des tarifs accessibles au plus grand nombre,
- créer un climat favorable à la promotion des investissements privés,
- construire un réseau national de télécommunication fiable et connecté aux autoroutes de l'information,

- assurer le développement des ressources humaines dans le secteur des télécommunications.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est résolument engagé pour l'appropriation sociale et collective par le plus grand nombre de Maliens des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La création d'un Ministère chargé des Nouvelles Technologies marque la volonté du Gouvernement de donner aux TIC la place et le rôle qu'elles méritent. Cette volonté a conduit au réchauffement de la coopération avec plusieurs partenaires au développement engagés dans la lutte contre la fracture numérique en Afrique.

Pour prolonger ces efforts, le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies, en collaboration avec la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), a engagé une étude en vue d'élaborer une Politique Nationale et un Plan stratégique de mise en œuvre dans le domaine des TIC.

La mise en œuvre de cette politique nationale aidera le Mali à accélérer la réalisation des programmes prioritaires du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté adopté par le Gouvernement et assurera une meilleure insertion du Mali dans la Société de l'Information. La vision prônée est d'utiliser le formidable potentiel des TIC comme un outil du CSLP pour atteindre rapidement les Objectifs de Développement du Millénaire, réussir l'intégration régionale et sous-régionale à travers la CEDEAO, l'UEMOA, le NEPAD et l'Union Africaine dont la Commission Exécutive est présidée par l'ancien chef d'Etat du Mali.

Le présent document donne les grandes orientations de cette politique en matière de TIC. Il est le résultat d'une réflexion concertée entre les acteurs principaux: Etat, Société Civile, Secteur Privé et partenaires au développement.

Il propose une stratégie, une organisation et une réglementation du secteur des TIC, en vue d'utiliser tout leur potentiel dans l'effort de développement économique et socioculturel entrepris par le Gouvernement.

L'adoption de cette politique nationale permettra une promotion et une optimisation de l'outil et des réseaux informatiques, bref, de toutes les composantes humaines, matérielles et financières dans le secteur des TIC.

Le document de politique nationale retrace les lignes directrices suivantes:

- o le cadre juridique et réglementaire dans un domaine caractérisé par une évolution technologique rapide,
- o les infrastructures TIC ,
- o le renforcement des capacités,
- o les contenus et les applications sectorielles,
- o les médias,
- o la coopération sous-régionale, africaine et internationale,
- o le financement.

Un Plan Stratégique National définira les actions prioritaires, les moyens, les acteurs et les partenaires pour la mise en œuvre de cette politique.

III. Etat des lieux

La situation actuelle se caractérise par l'absence d'une politique nationale en matière de développement et d'utilisation rationnelle des TIC dans notre pays.

Il manque un cadre structuré de concertation et une plate forme neutre d'harmonisation et d'arbitrage.

Une mise en cohérence des initiatives multiples qui existent sur le terrain et la synergie nécessaire à établir pour que tous les acteurs puissent contribuer au développement du secteur sont actuellement indispensables.

1. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Le Gouvernement du Mali a adopté la Déclaration de Politique Sectorielle des Télécommunications du 28 juin 2000 qui définit les orientations, les enjeux et les bénéfices attendus de la réforme du secteur.

L'Ordonnance N° 99-043/P-RM du 30 septembre 1999, ses décrets et arrêtés d'application régissent les télécommunications en République du Mali.

Ces textes créent un environnement favorable au développement des télécommunications. Toutefois le dispositif mis en place ne couvre pas Internet et les TIC en pleine expansion, tant au niveau de l'établissement, de l'exploitation des réseaux que celui des services offerts aux consommateurs. A titre d'illustration on peut citer le manque de réglementation relative à la gouvernance de l'Internet, la fourniture et l'exploitation de la voix sur IP, la responsabilité des intermédiaires techniques dont notamment les fournisseurs d'accès, de contenu et d'hébergement à internet. A cela il faut ajouter le vide juridique en ce qui concerne la protection de la vie privée et des données personnelles, les questions relatives à la cryptographie et au respect de la propriété intellectuelle.

Dans le domaine de la régulation, comme le stipulent la loi et ses divers décrets d'application, la mission assurée par le Comité de Régulation des Télécommunications (CRT) est centrée sur les infrastructures de télécommunication classiques. Elle ne prend pas en compte les nouvelles contraintes liées aux évolutions technologiques. En outre, l'absence d'une réglementation sur les télécommunications par satellite notamment l'utilisation des antennes VSAT, entraîne un usage non réglementé de cette technologie par les fournisseurs d'accès à Internet, en particulier pour la descente du signal (downlink) avec la possibilité d'activités non réglementées (terminaison d'appel, VoIP) pour pallier à l'offre insuffisante en capacité (largeur de bande) de la part de la Sotelma et d'Ikatel.

La Mission de l'Informatique et des Nouvelles Technologies de l'Information créée par le décret N°00-615/P-RM du 13-12-2000 exprime la volonté et l'engagement du Gouvernement de faire des Technologies de l'Information et de la Communication un levier de développement économique, social et culturel. Son rôle sera renforcé avec son érection en structure pérenne (Agence des Technologies de l'Information et de la Communication).

2. INFRASTRUCTURES:

Les infrastructures actuelles mises en place pour répondre à la demande du marché ont été essentiellement construites grâce à des investissements de la SOTELMA, d'IKATEL et des fournisseurs d'accès à Internet.

La réforme du secteur des télécommunications a produit des progrès notables notamment en matière de télé-densité, même si celle-ci reste encore faible soit 3,94 lignes pour 100 habitants en zones urbaines et 0,07 lignes pour 100 habitants en zones rurales. Le taux d'accès aux services Télécom a été ainsi amélioré ce qui a permis au Mali de se hisser à la 8ème place au sein de la CEDEAO abandonnant ainsi son rang de 12ème sur 15 précédemment et de passer de la 41ème place à la 28ème au sein de l'Afrique Subsaharienne.

Le Backbone (noeud) national est assuré par liaisons satellitaires par des faisceaux hertziens numériques de capacité 8 Mbts (8 artères) en 34 Mbts (4 artères) partant de Bamako.

La capacité totale de la bande passante du Mali à Internet est à la date du 24 août 2004 de l'ordre de 19 Mo avec respectivement 6 Mo pour la Sotelma et 13 Mo pour Ikatel.

Le Chantier « Accès Universel » de la réforme du secteur des télécommunications dont le principal résultat attendu est l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des TIC dans les zones rurales « non économiquement rentables » n'a pas encore démarré. Sa faisabilité est actuellement discutée avec la Banque Mondiale.

Sur le plan de l'énergie électrique, le taux de couverture national est de moins de 13% ce qui constitue un lourd handicap au développement des TIC. C'est pourquoi il faudrait dans un pays de soleil promouvoir à long terme les alternatives de développement de l'énergie solaire.

Selon le dernier rapport du PNUD intitulé «Rapport Mondial sur le développement Humain 2004 » la consommation d'énergie est de 34 kilowatts/heure par habitant, l'une des plus faibles d'Afrique et du monde.

Au niveau des services de télécommunications, une vingtaine de Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) et une dizaine d'organisations et d'institutions constituent les principaux fournisseurs de service au Mali. Beaucoup utilisent des antennes VSAT de 512 Kbits à 1 ou 2 Mbts pour la descente du signal, et des liaisons spécialisées (LS) auprès de la Sotelma pour la montée. Les utilisateurs d'antennes VSAT utilisent tous des segments satellitaires loués à des opérateurs de services de télécommunications par satellite assez variés.

Le secteur privé a été à la pointe du développement des TIC au Mali. Mais les privés maliens restent fortement handicapés par un manque de cadre incitatif que l'Etat doit promouvoir pour leur permettre de s'épanouir totalement.

L'essentiel des terminaux est importé et il n'existe aucune industrie locale d'assemblage et de maintenance. Ces terminaux ne subissent le plus souvent aucun contrôle de conformité aux normes internationales de la branche en vigueur avant leur utilisation sur le marché. Quant aux terminaux mobiles ils sont distribués en majorité par le secteur informel.

3. RENFORCEMENT DES CAPACITES

En matière de ressources humaines, il y a un besoin crucial de compétences dans tous les domaines des TIC. Les nouveaux métiers nés de la bulle Internet n'ont pas encore fait leur pleine entrée au Mali. Le pays manque de webmasters de haut niveau, de designers qualifiés, d'ingénieurs réseaux et systèmes, de cabinet d'audit et d'avocature spécialisés dans le domaine des TIC, de magistrats et de juges spécialisés pour les questions de cybercriminalité et de cyberterrorisme. Les autorités de la gendarmerie, de la police technique et scientifique n'ont pas encore pris la mesure de la virtualité des crimes et des délits et ne sont aucunement outillés pour des investigations forensiques dans le cyberspace.

Les questions liées aux systèmes bio-métriques restent largement inconnues.

Les banques de la place ne proposent pas encore des prestations de e-banking au public, pas de bancomat et de carte de crédit. Le décollage du commerce électronique reste fortement handicapé par un manque de présence des grandes sociétés de cartes de crédit connues mondialement.

L'Etat ne s'est pas encore prononcé très clairement sur l'usage des logiciels libres dans l'Administration. Il n'y a aucune stratégie nationale de renforcement des capacités, de formation des cadres dans le domaine des TIC: absence totale de filières TIC à l'université et dans les grandes écoles. Le projet de création d'une filière d'ingénieur en informatique et télécommunications à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bamako pas encore vu le jour.

Un secteur privé dynamique mais embryonnaire essaie de répondre à la demande en créant une kyrielle d'écoles d'informatique qui sont surtout actives dans la bureautique et l'informatique de gestion. Le domaine de la recherche et développement sur les TIC est quasi inexistant.

4. CONTENUS ET APPLICATIONS

Pour essayer de résorber son fossé numérique, le Mali en collaboration avec ses partenaires au développement tente en ce moment plusieurs applications sectorielles pour relever le défi et conforter ainsi son plaidoyer politique en faveur du développement des nouvelles technologies. Même si certaines sont en cours de mise en œuvre, il faut dire que la plupart de ces initiatives sont encore à l'état de projet. Les lignes qui suivent tentent de faire le point sur ces initiatives.

Elles concernent plus précisément les secteurs comme:

- l'Education,
- la Santé,
- le Développement Rural,
- la Gouvernance,
- le Commerce- l'Economie et les Finances,
- le Genre et la Société Civile.

4.1. EDUCATION

Dans le domaine de l'Education les initiatives suivantes ont été menées :

L'Intranet de l'Université de Bamako est une action d'envergure dont l'objectif est de relier entre elles les facultés et les grandes écoles et de les connecter à Internet avec un vaste programme de formation des enseignants et des étudiants. Ce sont près de 250 PC, 12 serveurs et de nombreux accessoires que l'Université et l'USAID ont ainsi installés. Le réseau Intranet de l'Université a été inaugurée en septembre 2003.

Le Campus Numérique Francophone de Bamako (CNFB):

Il fut créé en l'an 2000 au sein de la Faculté des Sciences et Techniques (FAST) de l'Université de Bamako sur la Colline de Badallabougou. Le CNFB comprend:

- un cyberspace de 12 PC appelé Centre de Ressources dédié à la formation présentielle à l'informatique de base, à l'usage d'Internet et à la formation à distance. Au 1er juin 2003, 2407 universitaires ont déjà été formés aux Technologies de l'Information et de la Communication,
- une Infothèque de 5 PC reposant sur des bases de données sur l'information scientifique et technique, et sur des dictateurs pour l'auto formation,
- un Cyber Etudiant de 15 PC, géré par une association estudiantine d'internautes dénommée E-NET.

Le Projet «Internet à l'Ecole» a été développé dans le cadre d'un partenariat fructueux entre l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) basée à Genève, la Compagnie Suisse des Télécommunications SWISSCOM, le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies et le Ministère de l'Education Nationale. Ce projet a permis en 2003, l'implantation d'un cyberspace de 17 PC et accessoires dans une salle informatique au sein du Lycée Mahamane Alassane Haïdara de Tombouctou. En mai 2004, ce même projet a implanté un cyberspace de 16 PC, 2 serveurs, des accessoires (imprimantes, webcams, scanners, etc.) au Lycée Hamadoun Dicko de Sévaré. A la même date, «Internet à l'Ecole» a effectué son entrée dans le cycle fondamental en implantant un cyber espace de 10 PC au sein du Groupe scolaire Robert CISSE de Mopti.

Le Centre Multimédia du Groupe Scolaire Mamadou Konaté de Bamako:

Initiative de la Mairie du District Central de Bamako, le cyberspace a été implanté dans ce groupe scolaire avec comme objectif:

- la popularisation des Technologies de l'Information et de la Communication en milieu scolaire,
- la création de centres de ressources pour les enseignants et les élèves,
- l'initiation des tout petits à l'informatique de base et à la création de pages web.

Le Centre Pilote en E-Learning:

La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie (FMPOS) de l'Université de Bamako comporte en son sein le Centre de Recherche et de Formation sur le Paludisme (CRFP) en anglais le «Malaria Research and Training Center» entièrement dédié à la recherche et à la formation sur le paludisme.

Le Centre a acquis une notoriété internationale et a obtenu le label de qualité de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de l'Association des Universités d'Expression Française (AUF) et de plusieurs organisations universitaires et sanitaires régionales.

Le Centre de Recherche et de Formation sur le Paludisme (CRFP) abrite, entre autres, un Centre Pilote de «E-Learning» où l'on pratique la formation à distance dans le domaine pointu de la recherche en biologie moléculaire sur le paludisme. Le projet «E-Learning» couvre la formation à distance, la recherche et la télé médecine avec des Institutions et Universités partenaires du Nord. Le Centre de Recherche et de Formation sur le Paludisme (CRFP) possède sa propre antenne VSAT qui lui permet, entre autres, de participer en temps réel aux conférences-débats des Universités du Nord, antenne qu'il mutualise avec le Laboratoire de Biologie Moléculaire Appliquée (LBMA).

Le Laboratoire de Biologie Moléculaire Appliquée de la Faculté des Sciences et Techniques (FAST):

Au sein du Département de Biologie de la Faculté des Sciences et Techniques (FAST) se trouve le Laboratoire de Biologie Moléculaire Appliquée (LBMA) qui s'appuie fortement sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour exécuter ses missions. Grâce au Réseau HINARI auquel il a adhéré, le LBMA a accès à la version électronique de 1.500 revues spécialisées de la recherche médicale mondiale. Il est connecté par boucle locale radio au Centre de Recherche et de Formation sur le Paludisme (CRFP).

Le projet World-Links:

World-Links est une ONG américaine active dans l'implantation d'Internet à l'école. Elle a installé 15 PC au Lycée Mahamane Alassane Haïdara de Tombouctou et autant au sein du Lycée Dougoukolo Konaré de Kayes. Dans le cas de Tombouctou il a été procédé à une fédération de cette initiative avec celle du projet «Internet à l'Ecole» de SWISSCOM. World-Link a signé une autre convention avec le Ministère de l'Education Nationale pour équiper huit autres lycées du pays. Avec l'arrivée de 80 PC pour ces établissements ce programme suit son cours.

Le Centre de l'Université Virtuelle Africaine de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI) :

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bamako abrite ce centre qui utilisera une antenne VSAT et disposera d'un laboratoire de 50 PC et d'une salle de projection sur écran géant pour les cours. Des formations de courte durée et des formations diplômantes

sont prévues avec des universités canadiennes et américaines. Le Centre a recruté sa première promotion et a démarré ses activités en octobre 2004.

L'Académie Régionale CISCO de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs:

Elle est établie et fonctionne depuis 2004 au sein de l'ENI. Une première promotion a été sélectionnée et a débuté les cours. L'Académie donnera des formations en ligne dans le domaine des réseaux informatiques et du routage en partenariat avec CISCO Systems, l'USAID, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et le PNUD.

Initiatives et Projets du NEPAD:

Le programme des Technologies de l'Information et de la Communication du NEPAD s'articule autour de deux axes principaux:

- Le développement rapide des infrastructures de Technologies de l'Information et de la Communication pour l'intégration économique, sociale et culturelle de notre continent,
- Le démarrage d'un programme E-Schools simultanément dans les écoles primaires et secondaires pour le développement des capacités. Le projet va concerner environ 600.000 écoles sur le continent dont 60.000 du secondaire.

Les E-Schools du NEPAD seront reliés à l'Internet par satellite.

Pour le financement du programme, une grande campagne de mobilisation de fonds doit être entreprise au plan local, national et international. Notre pays est parmi les 16 pays retenus pour la phase pilote qui démarre en 2004.

Sauvegarde des Manuscrits de Tombouctou:

La gestion électronique des manuscrits de Tombouctou est l'une des composantes d'un projet en quatre volets intitulé «Sauvegarde des Manuscrits de Tombouctou» dont l'objectif principal est de préserver et de promouvoir un large accès à l'incalculable héritage culturel et littéraire que recèlent les bibliothèques publiques et privées de la région de Tombouctou. Le projet est conduit par le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), l'Institut des Hautes Etudes et de Recherche Islamique Ahmed BABA (IHERI-AB).

Ce projet vise à:

- ✓ développer un système de gestion électronique des documents pour la bibliothèque de l'IHERI-AB,
- ✓ assurer l'accès aux images des manuscrits par réseau Intranet et Internet,
- ✓ créer le site Web de l'Institut,
- ✓ accroître la capacité nationale à entreprendre la gestion électronique des documents dans d'autres centres et bibliothèques.

4.2. SANTE

Dans le domaine de la santé, plusieurs projets d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication ont été initiés.

Le Centre Pilote de Recherche et de Formation sur le Paludisme

Le Centre pilote de Recherche et de Formation sur le Paludisme de la FMPOS est en relation avec les institutions et universités partenaires et relié en temps réel au monde

entier pour l'utilisation des ressources électroniques, des bibliothèques, laboratoires et revues en ligne.

Télé-médecine

Le réseau «Keneya Blonw» a été initié en 2001 par un groupe d'enseignants-chercheurs de la FMPOS de l'Université de Bamako. Ce réseau tente de répondre aux besoins de santé par une utilisation rationnelle des Technologies de l'Information et de la Communication. Il couvre les hôpitaux ci-dessous:

- l'Hôpital Mère-Enfant Luxembourg de Bamako,
- l'Hôpital National du Point G de Bamako,
- l'Hôpital Nianankoro Fomba de Ségou,
- l'Hôpital Régional de Tombouctou,
- le Projet pilote d'accès à l'Internet de l'hôpital rural de Dimmbal en pays Dogon.

«Keneya Blonw» organise un programme de téléenseignement médical dans les sens Nord-Sud, Sud-Nord et Sud-Sud. Des cours de téléenseignements mensuels sont dispensés depuis Genève et à partir de Bamako depuis août 2002. Ces cours sont également suivis à Ségou, Tombouctou, Nouakchott, N'Djamena ainsi que par différentes organisations en France et en Suisse.

Dimmbal est un projet pilote dans le cadre des activités du réseau francophone africain pour le téléenseignement qui ambitionne d'installer au moins deux points d'accès satellitaires, consacrés à la formation, dans 7 autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord : Burkina Faso, Sénégal, Niger, Mauritanie, Maroc, Tunisie et Bénin.

La télé-consultation, le télédiagnostic dans les mêmes directions telles que les téléconsultations de neurochirurgie (patient à Bamako, expert à Genève), la téléconsultation de léprologie (patient à Genève, expert à Bamako) constituent d'autres champs d'application.

Le réseau «Keneya Blonw» dispose d'un site actif: www.keneya.net renfermant une base de données documentaires, des thèses de la Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odontostomatologie, et des informations fort utiles. Une autre branche d'application menée par «Keneya Blonw» est la télé-expertise en radiologie avec la revue à Genève de clichés radiologiques pris à Bamako. «Keneya Blonw» mène également la sensibilisation autour de l'hygiène et la prévention.

4.3. DEVELOPPEMENT RURAL

L'Intranet du Cabinet du Ministère de l'Agriculture a été mis en place grâce au concours de l' USAID Bamako. Réalisé en 2001, cet Intranet a permis de relier en réseau l'ensemble des ordinateurs du département de l'Agriculture, toute chose qui a facilité la fluidité et la circulation de l'information entre le personnel.

La Connexion Radio à l'Internet depuis 2001 permet aux membres du Cabinet de se connecter en permanence au réseau mondial afin d'avoir des informations sur l'agriculture en temps réel et à travers le monde entier.

L'Etude sur le Système d'Informatique des Filières Agricoles (SIFA) du Mali est une étude du système d'information pour le pilotage des filières agricoles. La mise en œuvre de ce système (qui n'a pas encore trouvé de financement) devra profiter à l'ensemble

des acteurs et opérateurs des filières agricoles et aux institutions chargées de l'élaboration et la mise en œuvre du programme de valorisation des filières agricoles et d'amélioration de leur compétitivité. Il permettra également une meilleure commercialisation des produits agricoles maliens en fournissant aux bailleurs et aux acteurs ruraux des informations fiables sur les filières agricoles.

La Cellule d'Information et de Communication Rurale (CICOR) est une cellule mise en place dans le cadre du PASAOP, pour renforcer la capacité du volet de communication du Ministère de l'Agriculture. Cette cellule chargée de la mise en œuvre de la stratégie globale et décentralisée de communication rurale du Ministère de l'agriculture est équipée et dotée d'un budget de près de 200 millions de F CFA.

Les Comités Tripartites Régionaux de Communication Rurale (CTCR) ont été mis en place par la Cellule d'Information et de Communication Rurale au niveau de toutes les régions pour répondre au souci de la décentralisation de la communication rurale. Ils sont composés de spécialistes de communication des radios rurales locales ainsi que des représentants des Bureaux de Documentation, d'Information et de Communication (BDIC) des services techniques régionaux de développement rural.

4.4 GOUVERNANCE:

Administration Territoriale et Collectivités Locales

Les initiatives du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales en matière de développement des TIC sont les suivantes:

- *La Direction Nationale des Collectivités Territoriales* du Mali et la Cellule de Coordination Nationale (CCN) ont développé la base de données de l'Outil Informatisé de Suivi -Evaluation (OISE), un outil de développement multidimensionnel pour appuyer le processus de la décentralisation. Il s'agit d'un système de collecte d'informations liées aux collectivités territoriales: formations, plans de développement et réalisation, fonctionnement et tenue de réunions, financements, mobilisation des ressources.

- *Informatisation du Ministère de l'Administration Territoriale* et des Collectivités Locales (MATCL). Le Ministère a bénéficié de l'appui technique et financier de la GTZ en 2001 pour s'informatiser et former son personnel à l'utilisation quotidienne des Technologies de l'Information et de la Communication. Le câblage du département a été effectué et un site web fut créé.

- Informatisation de l'état civil

La Mairie du district de Bamako et les capitales régionales ont bénéficié de l'appui de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) pour l'informatisation de l'état civil. A ce jour, plus de 18 centres d'état civil ont été ainsi informatisés.

- Le projet E-Gouvernance Mali

Le projet «e-gouvernance Mali» du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, soutenu par l'UNITAR et le PAVD vise:

- ✓ le développement intégré et l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication par les élus et les agents des collectivités territoriales maliennes ;
- ✓ la mise en place et la dynamisation d'un groupe de travail technique sur les Technologies de l'Information et de la Communication et la décentralisation ;

- ✓ la création d'un portail «initiatives e-gouvernance au Mali» où les initiateurs de projets peuvent remplir des fiches ;
- ✓ la création d'un portail sur la capitalisation des expériences de la décentralisation.

Le site web du projet est aujourd'hui fonctionnel : e-gouvernancelocale.gov.ml.

- L'Association des Municipalités du Mali (AMM)

L'Association des Municipalités du Mali a créé des centres de ressources pour l'information et la communication dans des communes avec le soutien de la Coopération Française et de l'USAID. Ce sont des points d'information qui permettent de répondre à toutes les questions sur la gestion municipale.

Le projet a d'abord équipé les huit capitales régionales du Mali et cinq cercles. Avec le soutien de la Coopération Française, l'Association des Municipalités du Mali a créé un site Internet : www.pdm-net.org/amm-mali qui est axé sur les communes maliennes et la coopération décentralisée. Un bulletin d'information mensuel en plus de la revue de presse sont envoyés quotidiennement aux centres de ressources des mairies connectées.

Intranet de l'administration et des communes

Le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies a initié le projet Intranet de l'administration qui est à sa première phase d'exécution. Ce projet couvrira tous les départements ministériels et leurs services en les mettant en réseau grâce à une boucle locale radio. Ses objectifs portent entre autres sur:

- ✓ la modernisation de l'administration,
- ✓ l'efficacité et la rapidité dans le travail administratif,
- ✓ l'augmentation de la productivité de l'administration,
- ✓ la création d'adresses e-mail et de sites web pour les services publics,
- ✓ la bonne gouvernance dans l'administration générale.

Un grand volet de formation, à travers un Cyberspace de l'Administration, en cours de réalisation à la Mission de l'Informatique et des Nouvelles Technologies de l'Information (MINTI) accompagnera le projet pour permettre aux agents de l'Etat d'assurer son bon fonctionnement.

Le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies a entrepris également un vaste projet visant la connexion des 703 communes du Mali en plusieurs phases dans le cadre de la décentralisation.

Ce projet vise les objectifs ci-dessous:

- connecter les différentes communes en augmentant les points d'accès à l'Internet,
- vulgariser les Technologies de l'Information et de la Communication dans les communes,
- renforcer le processus de décentralisation tout en désenclavant les communes,
- mutualiser les infrastructures de connexion et optimiser les frais de connexion,
- réduire la fracture numérique interne du pays,
- contribuer à l'Accès Universel,
- contribuer à la réduction de la pauvreté.

Le Ministère de la Fonction Publique, de la Reforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions contribue, à travers le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI) à la recherche de financement pour l'extension de ces grands projets.

Avec l'appui de la Fondation Development Gateway, Axe Formation en collaboration avec le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies et plusieurs collectifs de la société civile a élaboré un site Internet destiné à mettre en valeur les initiatives locales de développement sur internet. Un plan de développement permet d'envisager ce projet comme une activité durable et autonome.

L'adresse du site est : <http://initiatives.net.ml> »

Axe Formation a également initié un projet « Penser pour agir » dont l'objectif est de promouvoir les débats sur les enjeux de développement en offrant un espace de publication.

Sécurité Intérieure et Protection Civile :

Le Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile a initié les projets suivants :

- o Mise en place au niveau du département d'une base de données sécuritaire sous la forme d'un système d'informations géographiques régulièrement mises à jour,
- o Mise en place d'un Cyber espace au niveau des Ecoles de Police et de la Gendarmerie,
- o Mise en place d'un réseau Intranet pour chaque service central (Police, Gendarmerie, Garde, Protection Civile).

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI)

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a bénéficié de l'appui technique et financier de l'USAID et du budget national depuis 2001-2002 pour informatiser et former son personnel à l'utilisation efficiente des Technologies de l'Information et de la Communication:

- un Schéma Directeur Informatique a été élaboré déterminant les grands axes stratégiques à moyen et long terme de l'informatisation du département ,
- le câblage des sites (Cabinet, DAF, Protocole de la République et l'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires) du département central a été réalisé,
- l'impression en réseau est accessible sur tous les ordinateurs du département central,
- le transfert des fichiers poste à poste est possible,
- une liaison radio (sans fil) à Internet est effective sur tous les ordinateurs (environ 100) du département central,
- la création d'un portail est en cours d'étude,
- l'informatisation du Consulat Général du Mali à Paris est en cours,
- la création d'un CD-Rom faisant le point des accords signés et ratifiés est en cours.

Conseil Economique et Social

En sa qualité d'Institution représentative de la Société civile, le Conseil Economique, Social et Culturel, depuis son installation en 1994, a perçu l'importance du rôle que peuvent jouer les Technologies de l'Information et de la Communication dans la promotion des objectifs de développement économique, social et culturel ainsi que dans la lutte contre la pauvreté.

Au cours de sa deuxième mandature (1999-2004), le Conseil a été connecté à l'Internet. Les cadres administratifs et les Secrétaires ont été initiés à l'Internet. Le site Internet du Conseil a été créé en 2002 (<http://www.cesc.org.ml>).

Enfin, pour marquer sa volonté de donner aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) la place qu'elles méritent au sein du Conseil, le Bureau a conçu une vraie stratégie dont les principaux axes sont la création d'un Service Informatique et d'un Centre de Documentation et d'Information ainsi que d'un Observatoire du Secteur Privé Moderne et de l'Economie Populaire.

Les initiatives actuelles du Conseil en matière de TIC portent sur trois grands projets à savoir:

- le projet de création d'un Observatoire du Secteur Privé Moderne et de l'Economie Populaire (OSPMEP),
- le projet de création d'un Centre Documentaire en Informatique (CDI),
- et le projet Informatisation des Conseils Economiques et Sociaux (INFOCES).

Le Secteur privé (Secteur privé moderne et Secteur informel) est considéré à la fois comme le moteur de la croissance économique et un moyen efficace de lutte contre l'extrême pauvreté au Mali.

Or les informations et les données statistiques sur le secteur privé en général et le secteur informel en particulier sont imprécises ou inexistantes. C'est pourquoi le Conseil Economique, Social et Culturel a initié la mise en place d'un Observatoire du secteur privé afin de mieux appréhender ces problèmes.

Le projet INFOCES s'inscrit dans le cadre des grands chantiers de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS) et de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique (UCESA) dont le Conseil Economique, Social et Culturel est membre.

Il s'agit de créer un réseau de communication, d'échange et d'information entre les Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires, membres de l'Association, et les partenaires au développement.

Le projet actuel concerne les pays africains suivants : le Mali, la Guinée, le Burkina-Faso, le Gabon et le Bénin.

L'objectif du projet est l'utilisation des nouvelles technologies par les Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires, non seulement pour communiquer entre eux, mais aussi pour leur documentation et pour des concertations internes.

En conclusion, la vocation première du Conseil étant de conseiller le Gouvernement par ses avis et recommandations sur les questions économiques, sociales et culturelles, il ne peut se permettre d'être à la traîne de la révolution technologique amorcée au Mali depuis 1997.

C'est pourquoi, les autorités de l'Institution ont mis en œuvre, dès 1999, une politique de développement des Technologies de Communication et d'Information afin de renforcer la capacité de réflexion du Conseil qui se doit d'assurer au profit de l'Etat

Républicain une fonction de veille et de conception en menant des actions de créativité et d'anticipation.

4.5. COMMERCE, ECONOMIE ET FINANCES:

Commerce

Plusieurs projets TIC ont été initiés dans le domaine du commerce :

- Projet de portail électronique pour l'expansion du commerce sud-sud dont l'objectif est le développement du commerce intra et extra communautaire pour les pays de l'UEMOA et de la CEMAC,
- Système de gestion informatisée des opportunités d'affaire dont l'objectif est le développement du commerce intra communautaire pour les pays de la CEDEAO,
- Création d'un centre d'information commerciale chargé du développement du commerce dans notre pays,
- Extension de l'informatisation des procédures de levée de titre du commerce extérieur aux régions avec comme objectif la simplification et l'uniformisation des formalités de levée des titres du commerce extérieur et l'accélération du commerce,
- Création d'un site Web de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence pour l'information et la sensibilisation des opérateurs économiques,
- Abonnement aux bases de données et aux outils d'analyse de marché du CCI TradeMap, ProductMap et CountryMap avec la création d'un site Web pour le Mali :TradeMap.Mali.

Economie et Finances

Les initiatives actuelles en matière des Technologies de l'Information et de la Communication sont axées sur la mise en place d'une infrastructure de communication fiable, sécurisée, disponible et évolutive à travers le câblage informatique des services, l'interconnexion des réseaux distants, la mise en place d'une messagerie Intranet, et des études relatives à la réalisation d'un site WEB.

- Câblage et Interconnexion des Réseaux Informatiques:

Les programmes d'interconnexion des réseaux informatiques des services financiers et fiscaux du Ministère sont en cours d'exécution à travers trois projets:

- le Plan de Développement Informatique (PDI) de la Direction Générale des Douanes (DGD), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Union Européenne (UE) et le budget national,
- le Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources Intérieures (PAMORI) de la Direction Générale des Impôts (DGI), financé par le Canada et le budget national,
- le projet d'interconnexion des administrations chargées de l'exécution des dépenses budgétaires de l'Etat (la Direction Nationale du Budget, la Direction Nationale du Contrôle Financier et la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique), financé par le budget national.

Quant à la maîtrise d'œuvre et à la coordination des différents projets d'interconnexion des réseaux informatiques, elles sont assurées par la Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Financiers et Fiscaux (CAISFF).

- Mise en place d'une messagerie Intranet et d'une connexion à Internet haut débit.

A travers les différents réseaux décrits ci-dessus et non encore totalement interconnectés, chaque Direction dispose de sa propre connexion Internet.

Cependant, au niveau des administrations chargées de l'exécution des dépenses budgétaires de l'Etat, les travaux de connexion à Internet sont terminés depuis le mois d'avril 2004. Ainsi, pour permettre à un plus grand nombre de cadres du Département d'avoir un accès fiable, disponible et sécurisé à la toile mondiale, les tâches suivantes ont été exécutées:

- sécuriser le réseau informatique interconnecté (firewall et antivirus),
- stabiliser l'accès à l'Internet haut débit,
- déployer l'accès au niveau des utilisateurs cibles : les Membres du Cabinet, les Directeurs, les Adjointes aux Directeurs et certains Chefs de divisions de la Direction Nationale du Budget (DNB), la Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF), la Direction Administrative et Financière (DAF), la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) et les agents de la CAISFF.
- configurer le serveur de messagerie,
- attribuer à chaque utilisateur potentiel une adresse e-mail.

- Creation d'un site WEB

La création avant fin juin 2005 d'un site WEB au sein du MEF est l'une des priorités du Département. Les termes de références pour le recrutement d'un prestataire de service sont en cours de validation. L'objectif spécifique est de mettre à la disposition des usagers et des partenaires au développement des informations relatives aux données économiques, aux codes des Impôts et des douanes, aux passations des marchés publics, etc. Le projet sera financé par le Budget Spécial d'Investissement (BSI).

4.6 GENRE

Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a dans son organigramme une structure dénommée Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE).

C'est cette structure qui s'occupe du volet TIC au niveau de ce Ministère.

Le CNDIFE comprend 4 départements:

- o le département de la documentation,
- o le département de l'observatoire de la condition de la femme,

- o le département de l'observatoire de la condition de l'enfant,
- o le département de l'information, de l'éducation et de la communication.

Ses objectifs sont de:

- o contribuer à la réalisation d'études et de recherches sur la femme et l'enfant,
- o publier les résultats d'études et de recherches sur les données relatives à la situation de la femme et l'enfant,
- o collecter, traiter et diffuser les informations statistiques et la documentation sur la femme et l'enfant,
- o contribuer à l'évaluation et au suivi de l'impact des plans, programmes et projets nationaux et des conventions sous-régionales et internationales en faveur de la femme et de l'enfant,
- o contribuer à la sensibilisation et à la formation sur la condition de la femme et de l'enfant.

Le CNDIFE a installé un cyber espace de 5 PC pour les besoins de formation et de recyclage des femmes.

4.7 INITIATIVES DE LA SOCIETE CIVILE

La Société Civile est tout aussi dynamique et créative que le secteur privé sans avoir les moyens de ce dernier. Elle s'investit pour former le maximum de pratiquants mais ses moyens sont très limités. Après la doyenne ISOC-MALI créée en 1998 et E-net un peu plus tard, il a fallu attendre la conférence internationale de Bamako2000 pour assister à un foisonnement d'associations parmi la jeunesse. Bamako2002 viendra renforcer cette tendance et la dernière Fête de l'Internet a encore montré que la société civile est très active dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication. Elle demeure créative et déterminée à apporter sa pierre à la construction nationale.

La société civile malienne dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est très active à travers des associations comme ISOC-MALI, AMULL, Keneya Blown, E-NET, ADEVIM, TOGUNET. Là aussi, un appui gouvernemental serait le bien venu.

En conclusion, de nombreuses initiatives ont été réalisées dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.

Plusieurs contraintes freinent cependant le développement des Technologies de l'Information et de la Communication au Mali:

- ✓ absence de réglementation sur les Technologies de l'Information et de la Communication,
- ✓ insuffisance des infrastructures,
- ✓ manque de ressources humaines qualifiées,
- ✓ faiblesse de la bande passante,
- ✓ écart numérique important entre zones urbaines et rurales,
- ✓ manque de cadre incitatif pour l'investissement privé (national et international),
- ✓ environnement fiscal non favorable,
- ✓ insuffisance des contenus locaux,
- ✓ absence d'initiatives de recherche & de développement sur les Technologies de l'Information et de la Communication.

Il incombe à l'Etat d'organiser le secteur, d'initier de grands projets, d'impulser une dynamique, de faire implanter les grosses infrastructures par les opérateurs, de former les cadres, de réguler, d'arbitrer, en un mot d'élaborer une politique nationale de Technologies de l'Information et de la Communication cohérente et inclusive.

5. MEDIAS

Le paysage médiatique malien se caractérise par une pluralité remarquable en matière de presse écrite et de radios libres:

- ✓ 30 parutions de journaux privés,
- ✓ 1 quotidien national,
- ✓ 1 chaîne nationale Radio,
- ✓ 5 chaînes régionales FM,
- ✓ 1 chaîne TV nationale,
- ✓ environ 150 radios privées FM,
- ✓ 3 chaînes privées de rediffusion de programmes étrangers.

L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication par chacun de ces média est globalement tardive et timide.

Les équipements de production, de transmission, de diffusion et d'archivage ne sont pas encore numérisés ou très insuffisamment numérisés. Le niveau de formation et de spécialisation du personnel est très faible. Tout cela se traduit par une présence insignifiante et irrégulière sur le net.

Dans le domaine du multimédia, un projet de Centres Multimédias Communautaires (CMC) a été lancé à l'occasion du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) avec l'UNESCO et l'appui financier de la Coopération Suisse. C'est un projet sur 3 ans avec un coût d'un million de francs suisses qui vise la création de 50 Centres Multimédias Communautaires au Mali. L'expérience a démarré au niveau de trois Centres Multimédias Communautaires (CMC) à Kayes, Niono, Koutiala. Cette initiative profitera aux communautés bénéficiaires et les populations pourront avoir accès aux différents services proposés par les Centres Multimédias Communautaires (CMC).

Un plan d'opération et un document de projet ont été signés entre le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies et l'UNESCO pour la mise en œuvre de ce projet.

Le MATCL et l'USAID ont convenu d'un grand programme de communication pour le développement en utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication pour réaliser 13 Centres Locaux d'Information pour la Communication (CLIC) à Kidal, Gao, Bandiagara, Mopti, Djenné, Macina, Ségou, Kadiolo, Bougouni, Ouélessébougou, Bougoula, Kangaba et Bamako.

Ce projet vise à:

- promouvoir la distribution des informations liées au développement,
- promouvoir les ressources des Technologies de l'Information et de la Communication dans les zones maliennes mal desservies,
- donner aux populations l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication,
- donner un contenu de grande valeur aux secteurs de l'éducation, de la croissance économique, de l'agro-business, de la santé, de la gouvernance démocratique, des technologies de l'information et d'autres secteurs de développement,
- faciliter l'accès particulièrement aux femmes et aux jeunes à travers des campagnes promotionnelles et des bons prépayés,
- renforcer les capacités locales pour la gestion des CLIC.

6. COOPERATION

Le Mali adhère à plusieurs grands projets TIC sous-régionaux, régionaux et mondiaux (projets CEDEAO, UEMOA, NEPAD, RASOM, UNESCO, UIT, Francophonie).

En effet, plusieurs initiatives sont menées sur le terrain avec les partenaires. Cependant, il se ressent le besoin d'une plate-forme de concertation et de mise en cohérence au niveau national.

Dans le cadre du processus du Sommet Mondial sur la Société de l'information (SMSI), le Mali a acquis une grande visibilité en présidant à la fois la première phase préparatoire du Sommet et le Groupe Africain.

7. FINANCEMENT

En matière de financement, le Budget National prend en charge l'achat de divers équipements de Technologies de l'Information et de la Communication en fonction des besoins des différents départements. Mais par manque de coordination et de politique appropriée, cela se traduit par des dépenses importantes difficiles à chiffrer.

Au niveau des partenaires au développement, d'importants projets sont certes financés sur le terrain, mais là aussi sans concertation, sans synergie des efforts et de capitalisation des coûts.

Tout cela découle du manque d'une politique nationale sur les Technologies de l'Information et de la Communication et d'une structure gouvernementale de coordination.

IV. Besoins et Attentes des Principaux Acteurs

Le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies à travers la Mission de l'Informatique et des Nouvelles Technologies de l'Information vient de conclure deux enquêtes diagnostiques dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication pour identifier les divers besoins et attentes des grands acteurs de la place à travers des séries de concertations nationales.

Au terme de ces enquêtes, les besoins et attentes ont été identifiés pour les trois catégories d'acteurs nationaux que sont:

- le secteur public,
- le secteur privé et,
- la société civile auxquels il faut ajouter les organisations internationales et les multinationales attirées par le secteur quand le code d'investissement est favorable à leur implantation.

Le Secteur Public:

L'Etat a besoin d'une bonne visibilité dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication et de résultats concrets pour s'y engager pleinement. Il a besoin d'une ossature (backbone) fonctionnelle et robuste touchant chacune des régions administratives pour mettre fin à leur enclavement géographique et numérique. Cependant, la sécurité et la supervision des réseaux doivent revêtir un accent particulier dans la mise en place d'une stratégie nationale. En effet, un des inconvénients majeurs des réseaux étendus est leur perméabilité. Des recommandations doivent être formulées sur les équipements et les logiciels nécessaires à la sécurisation et à la supervision des réseaux sensibles. Cette préoccupation est d'autant plus légitime qu'au sein d'un département, les serveurs des Technologies de l'Information et de la Communication, les serveurs d'applications et les serveurs de données vont cohabiter sur le même réseau. En plus, la nécessité de cadres compétents dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication s'impose afin d'assurer la formation et la maintenance. Pour cela, il faudra développer un plan de carrière pour moderniser l'administration publique et la rendre plus performante à travers un Intranet de l'administration. Enfin l'Etat a aussi besoin de se rapprocher du citoyen lambda à travers un service de qualité et un réseau informatique accessible à tous.

Le Secteur Privé:

Il est très dynamique dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication. Le marché est envahi par de nombreux cyber cafés, entreprises de vente d'équipements et/ou de services.

Tout comme l'Etat, les privés ont aussi besoin d'une bonne visibilité. C'est-à-dire une politique nationale appropriée et mieux adaptée au domaine des Technologies de l'Information et de la Communication. Ils attendent des mesures de défiscalisation effectives partielles ou totales pour développer leurs affaires. Le gouvernement étant le principal client de la place, les privés réclament un mécanisme transparent de passation des marchés de l'état car ils estiment que c'est un domaine à réserver aux seuls professionnels du domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.

Aussi réclame-t-il des services de qualité de l'opérateur historique (Sotelma) et d'Ikatel qui sont les seuls opérateurs agréés. Ce service de qualité passe entre autre par l'augmentation de la bande passante, l'adoption d'une législation incitative, souple et évolutive qui tient compte de leurs besoins. Le secteur privé souhaite que l'Etat, à travers le Comité de Régulation des Télécommunications, trouve une solution satellitaire formelle là où les opérateurs ne sont pas présents.

Enfin le secteur privé s'attend au développement d'un partenariat fécond entre lui et le secteur public ; et à une meilleure prise en compte de ses besoins afin de fournir de nouveaux services et opérer une baisse substantielle des coûts de connexion.

La Société Civile:

Malgré son dynamisme, elle est confrontée au même titre que le secteur privé aux problèmes qui ont pour nom : l'accès, le prix élevé des équipements et de la connexion Internet, l'étranglement de la bande passante, la formation, la concurrence non encore totalement enclenchée entre la Sotelma et Ikatel pour baisser davantage les prix.

La société civile attend elle aussi une bonne politique nationale pour un développement harmonieux des Technologies de l'Information et de la Communication au Mali.

Elle soulève régulièrement les autres aspects des Technologies de l'Information et de la Communication liés à l'éthique, à la présence de notre culture sur le net, à la toute puissance du Nord, au fossé numérique, à l'absence des femmes, aux logiciels libres, aux droits d'auteurs.

Les organisations, les agences et les ONG internationales actives dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication, présentes ou représentées sur le terrain au Mali sont donc vivement intéressées par la mise en place d'une politique nationale en matière de Technologies de l'Information et de la Communication.

V. Axes Stratégiques de la Politique Nationale

Les raisons qui militent pour l'adoption d'une politique nationale en matière de développement des Technologies de l'Information et de la Communication ont été largement exposées dans les chapitres précédents.

Vision Malienne des Technologies de l'Information et de la Communication

Le Mali doit utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication pour lutter contre la pauvreté, accélérer le développement économique, social et culturel du pays, assurer son insertion effective dans la Société de l'Information et du savoir, atteindre les objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et ceux du Millénaire.

Le Mali doit, avec les Technologies de l'Information et de la Communication faciliter la réalisation des objectifs du NEPAD, de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'Union Africaine, participer activement à l'intégration africaine inscrite dans notre Constitution. L'appropriation des technologies de l'information et de la communication doit se faire par le plus grand nombre de Maliens pour l'insertion du pays dans la société de l'information et du savoir partagé.

De cette vision et de l'analyse des besoins et attentes de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine, la Politique Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication se décline en sept axes stratégiques qui sont:

1. **le cadre juridique et réglementaire,**
2. **les infrastructures,**
3. **le renforcement des capacités,**
4. **les contenus et les applications,**
5. **les médias,**
6. **la coopération sous-régionale, africaine et internationale,**
7. **le financement.**

En ce qui concerne les contenus et les applications, le Mali doit accorder une attention particulière aux projets dans les secteurs prioritaires suivants:

- 4.1 Education,
- 4.2 Santé,
- 4.3 Développement Rural,
- 4.4 Recherche & développement,
- 4.5 Commerce- Industries- et Services,
- 4.6 Gouvernance,
- 4.7 Diaspora,
- 4.8 Jeunesse,
- 4.9 Genre,
- 4.10 Art, Culture et Tourisme.

Pour la mise en œuvre de la Politique et le suivi/évaluation du Plan stratégique des Technologies de l'Information et de la Communication du Mali, la Mission de l'Informatique et des Nouvelles Technologies de l'Information a été restructurée en une

agence des nouvelles technologies de l'information et de la communication dotée de cadres et de ressources suffisantes.

L'Etat s'emploiera à créer un large consensus autour de ces axes stratégiques avec une synergie entre les activités des différents acteurs pour une meilleure implantation de cette politique et l'exécution correcte du Plan Stratégique National.

Le gouvernement, tout en restant leader et acteur principal, s'emploiera à obtenir l'adhésion de tous les intervenants.

VI. Objectifs Stratégiques de la Politique Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication

Notre pays est vaste, pauvre en infrastructures de Technologies de l'Information et de la Communication adéquates. Partant, le présent document propose une projection sur ce qui doit être réalisé au cours des dix années à venir.

1- CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Descriptif:

Au Mali et dans la plupart des pays en développement, l'Internet et les TIC sont complètement absents des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Il s'agit ici de mettre en place un cadre juridique et réglementaire adéquat tant au niveau de l'établissement, de l'exploitation des réseaux, des services offerts aux consommateurs que de la régulation dans le domaine des TIC. Cela permettra la création d'un environnement favorable au développement de l'initiative privée et l'amélioration de l'accès populaire.

Objectifs:

- ✓ Adapter le cadre juridique et institutionnel à la promotion et au développement des TIC,
- ✓ Créer un environnement juridique favorable à l'économie numérique.

2- INFRASTRUCTURES

Descriptif:

Le développement des TIC nécessite des infrastructures de qualité accessibles au plus grand nombre grâce à une meilleure couverture géographique. Les coûts d'accès constituent un facteur déterminant de la compétitivité de l'économie et de l'accès universel. Dans un pays étendu comme le Mali, il est crucial d'établir un backbone robuste couvrant toutes les régions. Toutes les solutions doivent être mises bout à bout (satellite, fibre optique, câblages XDSL), pour fournir les services de base au plus grand nombre de Maliens.

Objectifs:

- ✓ Réaliser un backbone national unique couvrant toutes les régions et interconnecté au réseau sous-régional et international,
- ✓ Accélérer le chantier « Accès Universel » de la réforme du secteur des télécommunications en y intégrant la dimension de la convergence des technologies (Internet, audiovisuel).

3- RENFORCEMENT DES CAPACITES

Descriptif:

Le renforcement des capacités des ressources humaines permettra une meilleure appropriation des TIC par les acteurs et les utilisateurs. La création de filières spécialisées à l'Université et dans les grandes écoles, la formation de formateurs et la formation continue dans le domaine des TIC permettront au Mali de se doter des ressources humaines nécessaires qualifiées pour répondre à ses propres besoins notamment en matière de développement de contenus et d'applications.

Objectifs:

- ✓ Elaborer et mettre en place un plan de formation initiale des ressources humaines dans le domaine des TIC,
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation continue des ressources humaines,
- ✓ Elaborer et mettre en oeuvre un plan d'appropriation des TIC par le plus grand nombre de Maliens,
- ✓ Assurer l'emploi et la compétitivité des ressources humaines dans le domaine des TIC.

4- CONTENUS / APPLICATIONS

Le développement de contenus spécifiques et d'applications sectorielles dans les domaines prioritaires retenus, permettra de rendre opérationnelle la vision du Mali en matière de TIC. Les objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ainsi que ceux du Millénaire trouveront ici leurs lieux privilégiés d'expression par un meilleur accès des populations en général et des groupes vulnérables en particulier aux services de base grâce aux TIC.

4.1 Education

Descriptif:

L'introduction des TIC à tous les niveaux du système éducatif en tant qu'outils d'apprentissage et de formation pédagogique permettra non seulement d'améliorer la qualité des enseignements, mais également de réduire la fracture éducative grâce à l'enseignement à distance. Enfin des équipes de recherche seront constituées sur tous les aspects des TIC dans l'éducation et la recherche scientifique. La stratégie du Mali intégrera les initiatives régionales (NEPAD) et sous-régionales (CEDEAO) en matière de réseaux de connaissances partagées.

Objectif:

- ✓ Intégrer les TIC dans les programmes de l'éducation formelle et non formelle, l'administration scolaire et la recherche.

4.2 SANTE

Descriptif:

L'introduction des TIC dans le système sanitaire malien depuis la création d'un département de télé médecine à la Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Ondoto Stomatologie (FMPOS) jusqu'à la constitution d'un système d'information sanitaire, permettra d'améliorer de façon significative la qualité des prestations médicales, l'efficacité de la gestion des institutions de santé, la maîtrise des épidémies, la surveillance des maladies endémiques comme le paludisme, l'alerte précoce, les campagnes de vaccinations.

Pour un pays aussi vaste comme le Mali, la pratique du télé diagnostic, de la télé consultation et du télé enseignement doit être vulgarisée et maîtrisée pour faciliter l'accès des groupes vulnérables et des zones éloignées aux services de santé.

Objectifs:

- ✓ Utiliser les TIC comme instrument d'information sanitaire et de sensibilisation, de recherche, d'administration, de gestion de tous les établissements sanitaires et des pharmacies,
- ✓ Promouvoir l'informatique médicale en vue de généraliser les activités de télé médecine et le développement d'applications informatiques spécifiques au domaine de la santé,
- ✓ Développer le Système National Numérique d'Information Sanitaire (SNIS),
- ✓ Créer une synergie entre les différents projets de TIC /santé en tenant compte des objectifs du PRODESS II.

4.3 DEVELOPPEMENT RURAL

Descriptif:

Un système d'information en temps réel est à mettre en place pour les besoins du monde rural afin de disséminer les informations à tous les usagers: paysans, pêcheurs, maraîchers, éleveurs, industriels de l'agrobusiness.

Un portail dédié doit contenir les informations de base, les risques encourus, les opportunités d'affaires ainsi que les disponibilités de produits et services pour mieux valoriser les productions agricoles par une meilleure maîtrise des filières.

Objectif:

- ✓ Utiliser les TIC en ayant recours aux langues nationales comme instrument de production, de gestion, de promotion de produits et programmes agricoles, pastoraux, halieutiques et de recherche.

4.4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Descriptif:

Comme outil, les TIC amélioreront les programmes de recherche et développement par la mise en réseau des chercheurs maliens entre eux et avec le monde extérieur et par une meilleure diffusion et vulgarisation des résultats de la recherche. Par ailleurs, le Mali conduira des programmes de recherche dans le domaine des TIC en vue de leur appropriation et explorera les logiciels libres comme vecteur de solutions spécifiques et peu coûteuses.

Objectif:

- ✓ Promouvoir des programmes de recherche et développement nationaux dans le domaine des TIC. Ces programmes sont à décliner dans les secteurs prioritaires que sont notamment l'éducation, la santé, l'agriculture.

4.5 COMMERCE, INDUSTRIES, SERVICES

Descriptif:

Grâce au commerce électronique des biens et des services, les TIC apporteront une plus grande visibilité de l'économie malienne au niveau national, sous-régional et international. De nouvelles entreprises émergeront dans le secteur des TIC et le système bancaire s'adaptera aux réalités du e-banking conformément aux initiatives de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Objectifs:

- ✓ Utiliser les TIC dans un système fiable de collecte, de vérification, de diffusion de l'information dans le domaine du commerce, de l'industrie et des services,
- ✓ Promouvoir la création des entreprises dans le secteur des TIC,
- ✓ Promouvoir le développement du commerce électronique et de e-business.

4.6 GOUVERNANCE

Descriptif:

L'utilisation des TIC facilitera la circulation de l'information et des données au sein de l'administration et entre l'administration et les citoyens en allégeant les procédures administratives et en permettant aux usagers d'accéder plus rapidement et à moindre coût à des services publics malgré leur éloignement.

La gouvernance électronique permettra une plus grande efficacité de l'administration, une plus grande transparence dans la gestion de l'Etat.

Objectifs:

- ✓ Utiliser les TIC pour assurer la transparence, la circulation efficace de l'information au sein de l'administration elle-même et l'égalité d'accès aux informations publiques de tous les citoyens,
- ✓ Utiliser les TIC pour promouvoir les initiatives locales de développement.

4.7 DIASPORA

Descriptif:

Les TIC faciliteront l'intégration de la diaspora malienne au développement économique, social et culturel du pays par son accès à des services publics nationaux, sa connaissance des opportunités d'affaires et de services et son information en temps réel sur tous les sujets d'intérêt national.

De même, les qualifications professionnelles de la diaspora seront mises à contribution à travers des réseaux virtuels nationaux en vue de réduire la fracture numérique du Mali en intervenant dans tous les axes du Plan Stratégique TIC.

Objectif:

- ✓ Mettre à contribution les immenses potentialités de la diaspora à l'aide des TIC, lors des grands débats sur les choix stratégiques, la conception et l'exécution de projets de développement.

4.8 JEUNESSE

Descriptif:

La jeunesse, du fait de sa grande perméabilité aux nouvelles technologies, est appelée à jouer un rôle de premier plan dans les différentes composantes du Plan Stratégique TIC. Elle formera la main-d'œuvre qualifiée TIC dont le Mali aura besoin et constituera la nouvelle génération d'entrepreneurs TIC qui émergera du Plan.

Objectifs:

- ✓ Utiliser les TIC pour la promotion de la formation de la jeunesse,
- ✓ Promouvoir l'emploi des jeunes dans les métiers TIC,
- ✓ Faciliter l'acquisition des matériels TIC aux jeunes.

4.9 GENRE

Descriptif:

L'utilisation des TIC par les femmes leur permettra la mise en place de programmes et activités spécifiques en vue de contribuer activement à leur promotion et au développement économique et social du pays.

Objectifs:

- ✓ Elaborer un plan de formation et développer les capacités des femmes en matière de maîtrise des TIC,
- ✓ Vulgariser les TIC au niveau des organisations féminines,
- ✓ Promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans le domaine des TIC.

4.10 ARTISANAT, CULTURE ET TOURISME

Descriptif:

Les TIC peuvent mieux valoriser et sauvegarder le patrimoine immatériel du Mali dont la richesse est reconnue par la communauté internationale. Des portails spécialisés serviront à la diffusion des produits artisanaux, artistiques et traditionnels sur le Net créant du coût un contenu certain et des opportunités d'affaires pour les professionnels du secteur.

L'usage des langues locales permettra également de développer des contenus accessibles à la grande masse de la population.

Objectifs:

- ✓ Utiliser les TIC pour l'archivage du patrimoine immatériel du Mali, l'accès aux autres informations archivées au sein des bibliothèques, musées et sites touristiques,
- ✓ Utiliser les TIC pour développer des contenus culturels et des applications en langues nationales.

5. MEDIAS

Descriptif:

Les TIC peuvent améliorer et moderniser les médias actuels au niveau de la production, de l'archivage, de la transmission et de la diffusion de l'information et des programmes à travers la numérisation et la création de sites web. En s'appuyant sur les radios (dont le réseau malien est l'un des plus importants du continent), les TIC pourront améliorer et enrichir considérablement les contenus grâce à la mise en place de centres multimédia communautaires et de télécentres polyvalents communautaires.

Objectifs:

- ✓ Promouvoir l'utilisation des TIC par les médias dans la production, la transmission, la diffusion et l'archivage,
- ✓ Promouvoir l'utilisation des TIC au sein des médias dans la production, la diffusion et l'archivage.

6. COOPERATION SOUS REGIONALE, AFRICAINE ET INTERNATIONALE

Descriptif:

Le Mali a acquis une grande visibilité dans le domaine des TIC grâce à son implication au plus haut niveau dans le processus du SMSI et au sein du Groupe Africain du SMSI. Il est nécessaire de continuer cette implication aux plans sous régional, africain et international en participant activement aux programmes du NEPAD (comme le E-School), de la CEDEAO et de l'UEMOA, au processus du SMSI à travers la mise en œuvre de la Déclaration de Principes et du Plan d'Action de Genève.

Objectifs:

- ✓ Participer activement à l'harmonisation des politiques et des stratégies sous-régionales en matière de TIC et à la réalisation de l'interconnexion des réseaux sous régionaux,
- ✓ Contribuer à l'émergence d'une Société de l'Information en Afrique et dans le monde.

7. FINANCEMENT**Descriptif:**

La mise en œuvre de la Politique Nationale TIC et de son Plan Stratégique nécessite une concertation avec l'ensemble des acteurs nationaux, les partenaires techniques et financiers en vue de la mobilisation d'importantes ressources financières tant au niveau national, sous régional, africain et international.

Objectif:

- ✓ Mobiliser les ressources financières au niveau national et international pour la mise en œuvre de la Politique Nationale et du Plan Stratégique National des TIC.

VII. Mécanisme de Suivi et d'Evaluation de la Politique Nationale

Pour la mise en œuvre de la Politique Nationale sur les Technologies de l'Information et de la Communication, un Plan Stratégique National a été élaboré.

Ce plan précise outre les actions à mener à court, moyen et long termes pour atteindre les objectifs spécifiques, les organismes responsables de l'exécution, les organismes de contrôle et de suivi, les acteurs principaux, les bénéficiaires, les délais d'exécution et les fiches projets.

Sa stratégie de mise en œuvre repose sur la recherche et la mobilisation d'importantes ressources financières, humaines et techniques nécessaires à la réalisation des objectifs globaux.

Le processus de suivi et d'évaluation sera évolutif. Un Comité Interministériel sera chargé du suivi et de la mise en œuvre de la Politique Nationale TIC. Il veillera notamment à la mise en cohérence des réalisations sectorielles, établira le point d'exécution des plans sectoriels et produira des rapports de suivi et d'évaluation de la Politique Nationale TIC.

Une relecture du Décret N° 98-06/PM-RM du 27 février 1998 portant création de la Commission Interministérielle des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication permettra de préciser les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement de ce Comité.

Dans un cadre plus large concernant le suivi et la mise en œuvre des documents issus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, à savoir la Déclaration de Principes et le Plan d'Action, et conformément aux recommandations du Comité Interministériel Africain chargé des Technologies de l'Information et de la Communication, un Comité National pour la Société de l'Information et du Savoir partagé composé des représentants de l'Etat, de la Société Civile, du Secteur privé et des Organisations Internationales accréditées au Mali sera mis en place.

VIII. ANNEXES

Données de base sur le Mali

D'une superficie de 1.241.340 km², le Mali est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et compte 11.130.000 habitants.

Il est subdivisé en 8 régions et un District, le District Central de Bamako qui abrite 1.100.000 habitants environ.

- Population: 11 626 219 d'habitants (*estimation 2003*)
- Densité: 9,37 ha/km²
- Jeunes de moins de 15 ans: 49% de la population
- Population rurale: 70%

Indicateurs économiques du Mali

- Taux de croissance de la population par an: 2,9% (2002)
- PIB/habitant: 300 US\$ (2003)
- PIB: part de l'agriculture: 46,1%
- PIB: part de l'industrie: 20,1%
- PIB: part des services: 33,8%
- Taux d'inflation: 5% (2003)
- Taux moyen de croissance économique: 5,6% (2003)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- 01 District Central
- 08 Régions
- ■ 49 Cercles
- ■ 703 Communes
- ■ 11 234 Villages et Fractions

LES TELECOMMUNICATIONS AU MALI

- Un nouveau cadre réglementaire garantissant la pérennité des investissements, la transparence des décisions et l'égalité de traitement des opérateurs
- Un Organe de Régulation indépendant
- 02 Opérateurs (SOTELMA, IKATEL)
- Une ouverture totale à la concurrence

Données sur la connexion téléphonique et Internet:

(Données décembre 2003)

■ Nombre d'abonnés

■ Sotelma: Téléphones fixes:		60 926 abonnés
■ Sotelma: Téléphones mobiles:	AMPS	5 169 abonnés
■ Téléphones mobiles:	GSM	65 500 abonnés
<i>Total Sotelma:</i>		131 595 abonnés
■ Ikatel: Téléphones mobiles	GSM	183 331 abonnés
■ Grand Total:		314 926 abonnés

■ Densité téléphonique fixe:	0,56 lignes pour 100 habitants
■ Densité téléphonique mobile:	2,34 lignes pour 100 habitants
■ Densité fixe+mobile:	2,90 lignes pour 100 habitants

En 1996 encore notre télé densité était de 0,17

■ Densité téléphonique dans les zones urbaines:	3,94 lignes pour 100 habitants
■ Densité téléphonique dans les zones rurales:	<u>0,07 lignes pour 100 habitants</u>
■ Nombre d'ordinateurs	13 000
■ Nombre de Fournisseur d'Accès Internet:	environ 20
■ Nombre d'Internautes	environ 50 000 (Décembre 2003)

- 50 entreprises et organismes sont connectés à Internet,
- Il y a environ **129 cyber Cafés** à Bamako et dans les régions,
- Il existe **1 Télé Centre Polyvalent (TCP)** à Tombouctou, à Koutiala et à Markala.